** Déclaration liminaire SNUDI FO 49 lors de la CAPD du 21 décembre 2017**

Monsieur le Directeur Académique,

Il serait difficile de débuter cette CAPD sans faire un point sur la situation sociale explosive et sur les grèves qui se succèdent dans la fonction publique...

Sur le plan de la rémunération, les agents publics ont subi une perte de 16% de leur pouvoir d’achat depuis 2000. Gel de la valeur du point d’indice, réinstauration du jour de carence en cas d’arrêt maladie, **- que l'on fait en outre subir à des collègues du département en modifiant leur code d'autorisation d'absence !- ...** compensation de la hausse de la CSG non pérenne : tout va dans le sens d'une paupérisation générale.

Par ailleurs, le gouvernement avance dans sa volonté de destruction de la fonction publique: *Territorialisation de la maternelle, Agences régionales de l'Education et fusions d'Académies entières, cadre fixé de 120 000 départs volontaires, privatisation de pans entiers de la fonction publique avec CAP 22...* Face à la volonté du Gouvernement de *«refonder le contrat social avec les agents publics »* avec 4 chantiers qui sont, sans ambiguïté, une remise en cause de l’emploi statutaire, du principe de carrière et de la séparation du grade et de l’emploi, **FO souhaite rappeler son attachement au Statut général des fonctionnaires, à ses valeurs de neutralité, d’égalité, de laïcité et s’opposera à sa remise en cause.**

Et parce que le modèle social basé sur des services publics républicains est remis en cause dans tous les secteurs concernés, l’ensemble de la Fonction publique était une troisième fois en grève et en manifestations le 22 mai.

**Nous souhaitons réaffirmer ici notre total soutien aux cheminots en grève** depuis plusieurs semaines. Nous considérons, comme l'ensemble des 3500 délégués au Congrès Confédéral FO de Lille qui s'est tenu en avril que : "Compte tenu de l’extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, la perspective d’une mobilisation interprofessionnelle est aujourd’hui nécessaire, y compris par la grève. »

**Rythmes scolaires -** Concernant les rythmes scolaires, vous nous avez reçu en audience. Notre département, à la pointe de la réforme territoriale avec ses grandes communes très politiques, est un des rares à ne pas revenir dans sa quasi totalité à 4 jours de classe. Quand il s'agit de garder la main sur l'école, ces nouvelles communes balayent facilement sondages et avis de conseils d'écoles... Le SNUDI FO 49 continue à revendiquer que vous preniez position pour les enseignants et les usagers du service public contre des décisions qui participent à faire saigner nos écoles. Pour le SNUDI FO 49, l**a dérogation doit devenir la norme dès la rentrée 2018 : 4 jours pour tous sur 36 semaines sur tout le territoire national. Pour la survie de l’École de la République, pour la défense de notre statut de fonctionnaire d’État, contre la municipalisation, la dérogation qui est ultra majoritaire doit devenir la norme, le décret Peillon doit être abrogé ainsi que les décrets Hamon/Blanquer qui le complètent.**

Pédagogie, répartition de classes, ... avec le contexte de la réforme des rythmes, les ingérences des collectivités territoriales et les pressions sur les enseignants se sont multipliées. Loire Authion interroge dans un questionnaire fort détaillé les enseignants de leur territoire sur leurs pratiques et sur l'ouverture culturelle proposée dans chaque classe. Si nos collègues ne répondent pas à ce questionnaire, c'est qu'ils ne travaillent pas "dans l'intérêt de l'enfant"!; Brissac Loire Aubance remet en cause les décisions de l'Education Nationale et le statut et les droits de ses personnels sur le dossier carte scolaire, Segré en Anjou, comme les Ponts de Cé ou Verrières en Anjou, vote "à l'envers" sur les rythmes et impose de nouvelles années de conditions de travail et d'apprentissage dégradées, de fuite d'élèves vers les privé, de fermetures de classes...

**Bonifications pour raisons médicales et allègement de service : Suite à la dernière CAPD des collègues du Maine et Loire, pourtant reconnus RQTH dont divers certificats MDA et médicaux attestent de la nécessité d'une adaptation de leur poste de travail avec un allègement de service ont reçu un refus officiel "faute de moyens". Le SNUDI FO 49 dénonce cette situation qui de fait empêche d'enseigner ces personnels fragiles et les inquiètent vivement pour la rentrée prochaine. Ils n'ont pas choisi d'être atteint de maladie chronique et se battent chaque jour pour pouvoir travailler... De même, des collègues qui ont fait la demande de 60 points et avaient un soutien du Médecin de prévention n'ont pas pu quitter leur poste, malgré leur 30 voeux, alors que c'est justement ce poste qui est la cause de leur burn out... Pour le SNUDI FO 49, une solution doit être trouvée pour chaque collègue touché, les allègements de service doivent être octroyés.**

**Concernant les maintiens, le SNUDI FO souhaite rappeler les dispositions du** décret n° 2018-119 paru le 20 février 2018 qui précisent qu’un redoublement peut-être proposé par le conseil des maîtres lorsque les dispositifs d’accompagnement pédagogique n’ont pu permettre de pallier aux « difficultés importantes d’apprentissages rencontrées par l’élève ». Si le décret précise que « Cette proposition fait l’objet d’un dialogue préalable avec les représentants légaux de l’élève et d’un avis de l’inspecteur de l’éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. », il n’est pas indiqué qu’un redoublement doit être validé par l’IEN. L’avis de l’IEN est un élément parmi d’autres à prendre en compte, mais cet avis ne peut s’imposer au conseil des maîtres dont la décision est souveraine.